



LES COLLOQUES  
CERISY

# APPOSER SA MARQUE

*LE SCEAU ET SON USAGE  
AUTOUR DE L'ESPACE ANGLO-NORMAND*



Centre culturel international de Cerisy-la-Salle – 4-8 juin 2013

*Actes du colloque international*

édités par Christophe MANEUVRIER, Jean-Luc CHASSEL et Clément BLANC-RIEHL

*publiés avec le concours de l'Office universitaire d'études normandes (université de Caen Normandie)*

PARIS

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'HÉRALDIQUE ET DE SIGILLOGRAPHIE



ÉDITIONS DU LÉOPARD D'OR

2022

Colloque de Cerisy  
Centre culturel international de Cerisy-la-Salle  
F 50210 Cerisy-la-Salle (Manche)  
et Association des Amis de Pontigny-Cerisy  
27, rue de Boulainvilliers  
F 75016 Paris  
[www.ccic-cerisy.asso.fr](http://www.ccic-cerisy.asso.fr)

Colloque international  
*Apposer sa marque. Le sceau et son usage autour de l'espace anglo-normand*  
Centre culturel international de Cerisy-la-Salle  
4-8 juin 2013

*organisé par*

le Centre Michel-de-Boüard – Centre de recherches archéologique et historiques anciennes et médiévales (CRAHAM), UMR 6273 (CNRS / Université de Caen Normandie) – Université de Caen Normandie, esplanade de la Paix, CS 14032, F 14032 Caen cedex 5  
<http://www.unicaen.fr/craham/>

l'Office universitaire d'études normandes (OUEN) de l'université de Caen Normandie – Maison de la Recherche en Sciences Humaines (MRSH), SH 221, Université de Caen Normandie, esplanade de la Paix, CS 14032, F 14032 Caen cedex 5  
<http://www.unicaen.fr/recherche/mrsh/ouen>

le centre de Sigillographie et d'Héraldique des Archives nationales – Centre d'Accueil et de Recherche des Archives nationales (CARAN), 11, rue des Quatre-Fils, F 75003 Paris  
<http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/web/guest/site-de-paris>

*avec le soutien de*

la Société française d'héraldique et de sigillographie (SFHS) – 60, rue des Francs-Bourgeois, F 75141, Paris cedex 03 – <http://sfhs-rfhs.fr/>

la Société d'histoire du droit et des institutions des pays de l'Ouest de la France – Université de Caen Normandie, esplanade de la Paix, CS 14032, F 14032 Caen cedex 5

*Actes édités par*

Christophe MANEUVRIER, Jean-Luc CHASSEL et Clément BLANC-RIEHL

*et publiés avec le concours de*

l'Office universitaire d'études normandes (OUEN)  
de l'université de Caen Normandie

© Société française d'héraldique et de sigillographie  
*Revue française d'héraldique et de sigillographie* – <http://sfhs-rfhs.fr>

© Éditions du Léopard d'Or – 8, rue du Couëdic, F 75014 Paris  
<http://www.leopardor.fr> – [leoparddor@gmail.fr](mailto:leoparddor@gmail.fr) – Tél. : 01 43 27 57 98 / 01 43 20 35 10

**Édition imprimée : ISSN 1158-3355 / Édition électronique : ISSN 2606-3972**

*Dépôt légal 4<sup>e</sup> trimestre 2022 (électronique) / 2<sup>e</sup> trimestre 2023 (imprimée)*

Imprimé par Nidiaci Grafiche, San Giminiano (SI), Italia

Pour citer la version numérique de cet article :  
Clément Blanc-Riehl, « Sceaux normands ou sceaux de la Normandie : l'édition des sources sigillaires (1834-1911) », dans *Apposer sa marque. Le sceau et son usage autour de l'espace anglo-normand*, éd. C. Maneuvrier, J.-L. Chassel et C. Blanc-Riehl, Paris, Société française d'héraldique et de sigillographie - Éditions du Léopard d'Or, 2022, p. 299-312 ; en ligne :  
[http://sfhs-rfhs.fr/wp-content/PDF/cerisy2013/cerisy2013\\_blanc-riehl.pdf](http://sfhs-rfhs.fr/wp-content/PDF/cerisy2013/cerisy2013_blanc-riehl.pdf)

# SOMMAIRE

## PRÉSENTATION

par Christophe MANEUVRIER, Jean-Luc CHASSEL et Clément BLANC-RIEHL, p. v-vii

## SCEAU ET PRATIQUES DE L'ÉCRIT EN NORMANDIE

*Apposer la marque de l'autorité :  
les sceaux des juridictions laïques en Normandie (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*

par Isabelle BRETTHAUER, p. 1-18

*Dire le sceau et l'acte de sceller dans les actes normands  
(XII<sup>e</sup>-début du XIII<sup>e</sup> siècle)*

par Grégory COMBALBERT, p. 19-32

*Vexin normand et Vexin français :  
une frontière politique peut-elle tracer une frontière sigillographique ?*

par Caroline SIMONET, p. 33-49

## LES MONASTÈRES DE NORMANDIE ET DU VAL DE LOIRE : SCEAUX, CHARTRIERS ET CARTULAIRES

*Les sceaux du chartrier de l'abbaye de Savigny, de 1112 à 1300*

par Richard ALLEN, p. 51-74

*Les sceaux des abbés et du convent de la Trinité de Fécamp  
jusqu'au début du XIV<sup>e</sup> siècle*

par Michaël BLOCHE, p. 75-102

*Sceaux et pratiques sigillaires des abbés normands (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)*

par Christophe MAUDUIT (†), p. 103-124

*Transcrire sans dessiner les sceaux. Quel sens donner à cette démarche ?  
(France de l'Ouest, XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle)*

par Chantal SENSÉBY, p. 125-145

## IMAGE ROYALE ET IDENTITÉ DES ÉLITES, DE L'OCCIDENT À BYZANCE

*Usages pratiques et symboliques des sceaux dans l'aristocratie anglo-normande  
(XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)*

par Maïté BILLORE, p. 147-175

*L'usage des sceaux à Byzance d'après ceux des Francs au service de l'Empire*

par Jean-Claude CHEYNET, p. 177-191

*Bullam meam plumbeam impono. Le scellement de plomb  
dans le Midi de la France (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)*

par Laurent MACÉ, p. 193-205

*Sceau et pouvoir : l'usage du sceau par les rois du Portugal au Moyen Âge*

par Rosário MORUJÃO, p. 207-232

## MATRICES ET EMPREINTES : MATIÈRES ET TECHNIQUES

*La découverte de poils ou de cheveux humains dans les sceaux : valeurs symboliques des matériaux constitutifs des premiers sceaux royaux*

par Marie-Adélaïde NIELEN et Agnès PRÉVOST, p. 233-244

*Différenciation et rattachement. L'élaboration des sceaux des monastères normands et de leurs prieurés anglais au XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles*

par Markus SPÄTH, p. 245-257

*Le devenir post-mortem des sceaux médiévaux : le cas des matrices brisées*

par Ambre VILAIN, p. 259-272

## LA SIGILLOGRAPHIE : CONCEPTIONS, OUTILS ET MÉTHODES

*L'inventaire numérique des sceaux de Champagne-Ardenne : méthode et premiers résultats*

par Arnaud BAUDIN, p. 273-298

*Sceaux normands ou sceaux de la Normandie : l'édition des sources sigillaires (1834-1911)*

par Clément BLANC-RIEHL, p. 299-312

*Les collections de matrices comme source de l'histoire du sceau*

par Dominique DELGRANGE, p. 313-327

*Abréviations usuelles et références bibliographiques*, p. 329-340



*Ont participé à cet ouvrage :*

Richard ALLEN, docteur en Histoire, archiviste et chercheur à l'université d'Oxford (Magdalen College) ; Arnaud BAUDIN, docteur en Histoire, directeur adjoint des Archives et du Patrimoine du département de l'Aube ; Clément BLANC-RIEHL, historien de l'art, chargé d'études documentaires aux Archives nationales, responsable des collections sigillographiques ; Maïté BILLORÉ, maître de conférences à l'université Lyon III - Jean-Moulin ; Michaël BLOCHE, archiviste-paléographe, docteur en Histoire, directeur de la mission de préfiguration des Archives nationales de la Principauté de Monaco ; Isabelle BRETTHAUER, docteure en Histoire, chargée d'études documentaires aux Archives nationales ; Jean-Luc CHASSEL, maître de conférences honoraire d'Histoire du droit à l'université Paris-Nanterre ; Jean-Claude CHEYNET, professeur émérite à l'université de la Sorbonne - Paris IV, directeur honoraire du Centre de recherche d'histoire et civilisation de Byzance ; Grégory COMBALBERT, maître de conférences à l'université de Caen Normandie ; Dominique DELGRANGE, secrétaire général de la Société française d'héraldique et de sigillographie, membre de la Commission historique du Nord ; Laurent MACÉ, professeur à l'université Toulouse - Jean-Jaurès ; Christophe MANEUVRIER, maître de conférences à l'université de Caen Normandie ; Christophe MAUDUIT (†), doctorant en Histoire, université de Caen Normandie ; Rosário MORUJÃO, professeure à l'université de Coimbra ; Marie-Adélaïde NIELEN, archiviste-paléographe, docteure en Histoire, conservatrice en chef aux Archives nationales ; Agnès PRÉVOST, responsable de l'atelier de restauration et de moulage des sceaux aux Archives nationales ; Chantal SENSÉBY, maître de conférences à l'université d'Orléans ; Caroline SIMONET, professeure agrégée d'Histoire, docteure en Histoire ; Markus SPÄTH, professeur à l'université Justus-Liebig de Gießen ; Ambre VILAIN, maître de conférence à l'université de Nantes .

# *Sceaux normands ou sceaux de la Normandie : l'édition des sources sigillaires (1834-1911)*

CLÉMENT BLANC-RIEHL

En matière de sigillographie comme dans bien d'autres domaines de l'érudition, la Normandie du XIX<sup>e</sup> siècle fait figure de pionnier. Bien avant les campagnes sigillographiques diligentées par les Archives impériales au milieu des années 1860, le corpus sigillaire y a suscité un véritable engouement que l'on doit prendre en compte à la fois dans le vaste mouvement de publication des sources que connaît cette époque<sup>1</sup>, mais aussi au travers de l'affirmation d'identités locales bien souvent construites en réaction au progrès toujours plus affirmé du centralisme parisien. Dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle, des personnalités normandes de premier plan ont fait vivre et avancer les sciences en France<sup>2</sup>. À cet égard, la figure d'Arcisse de Caumont dont un colloque organisé pour le bicentenaire de la naissance a heureusement rappelé l'apport fondamental<sup>3</sup>, apparaît comme les initiateurs précoces du large mouvement de structuration du monde savant, de recension et de publication sur lequel une bonne part de l'érudition contemporaine repose encore. Comme l'ont parfaitement montré les contributions au colloque de 2001, l'érudition dissimule des présupposés politiques et des conceptions parfois antagonistes se cristallisant alors sur la place et le rôle de l'État<sup>4</sup>. Au-delà de son apparente objectivité, l'édition des sources s'appuie sur une méthode descriptive dont la définition exprime de manière parfois subtile des enjeux dépassant de simples problématiques documentaires, d'autant que le choix de telle ou telle méthode oriente la recherche de manière décisive<sup>5</sup>.

D'un point de vue méthodologique, le choix primitif fait aux Archives nationales au début des années 1840 de ne pas traiter l'acte scellé dans sa dimension composite en séparant de manière arbitraire le texte de l'objet qui le valide, a permis de manière concrète de former de grandes collections de moulages dont la logique muséale, qui s'opposait de manière aiguë à la logique archivistique, était appelée à venir épauler la connaissance de pratiques sociales qui ne possédaient pas l'avantage de se présenter aux yeux des historiens romantiques avec une date aussi précise que celle fournie par l'acte auquel est appendu un sceau. Le traitement documentaire du corpus sigillaire témoigne à sa mesure, qui est finalement fort ample, de l'invention dans ces mêmes années de l'archéologie. Détachés de leur contexte diplomatique les sceaux basculent momentanément dans un auxiliaire dans lequel les fondateurs de la sigillographie cantonnent le corpus de manière principielle. Le rassemblement par le moulage d'ensembles considérables crée un nouvel objet : la collection. C'est bien cette catégorie d'objets documentaires que nous interrogeons au travers de la problématique de la sélection des éléments qui la composent, mais

---

1. À ce sujet : O. Guyotjeannin, « Les grandes entreprises européennes d'édition de sources historiques des années 1810 aux années 1860 », dans *Archives et nations dans l'Europe du XIX<sup>e</sup> siècle* (Actes de colloque, Paris, 27-28 avril 2001, École des chartes.), Paris, 2004, p. 135-170.

2. Citons entre autres figures celle de l'abbé Cochet (1812-1875) : L. Flavigny, « L'abbé Cochet, un champion de l'archéologie nationale, 1812-1875 », dans A.-M. Laurens et C. Pomian (éd.), *L'anticomanie, la collection d'antiquités aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, 1992, p. 241-249.

3. Voir V. Juhel (éd.), *Arcisse de Caumont (1801-1873) érudit normand et fondateur de l'archéologie française* (Actes de colloque, Caen, 14-16 juin 2001, Société des antiquaires de Normandie), Caen, 2004.

4. Cf. A. Corbin, « Paris-Province », dans P. Nora (dir.), *Les lieux de mémoires*, t. 3, *La France*, Paris, 1997, p. 2851-1887 ; J.-M. Leniaud, « l'État », et plus particulièrement, pour la Normandie et le rôle d'A. de Caumont, F. Bercé, « Arcisse de Caumont et les sociétés savantes », *ibid.*, t. 2, *La Nation*, vol. 2, Paris, 1986, p. 533-567 ; A. Auduc, « Arcisse de Caumont et le service des Monuments historiques », dans Juhel (éd.), *Arcisse de Caumont...* (cité *supra*, n. 3). Au sujet du contrôle de l'État, voir R. Leroy, « Le Comité des travaux historiques et scientifiques (1834-1914) : entre animation et contrôle du mouvement scientifique en France », *Positions des thèses de l'École nationale des Chartes*, 2001, en ligne : <http://theses.enc.sorbonne.fr/2001/leroy#2>

5. Par exemple, le fait que la sigillographie ait été considérée comme un nouvel enjeu pour l'histoire de l'art un siècle et demi après la parution des instruments de recherches qui la fondent comme discipline, est pour moi symptomatique d'un certain nombre de défauts de méthode : voir Gil et Chassel, *Pourquoi les sceaux ?*

aussi celle de la logique interne qui préside à son organisation. En somme, *Collection de Sceaux*<sup>6</sup> de Louis-Claude Douët d'Arcq – car tel est le titre d'un catalogue qui ne dit jamais son nom –, est un objet que l'on doit observer au-delà de la seule volonté de conservation d'un corpus en péril comme le lieu de l'exposition d'un récit historique.

### *Sigillographie anglo-normande*

Une des premières contributions scientifiques témoignant de l'intérêt pour le corpus sigillaire en Normandie et d'ailleurs en France est sans conteste l'atlas qu'Amédée-Louis Léchaudé d'Anisy (1772-1859) ajouta en 1834 aux deux tomes de son monumental *Catalogue analytique des pièces manuscrites des Archives du Calvados*, publié dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*<sup>7</sup> (fig. 1), volume resté jusque dans les années 1850 la seule publication d'envergure dans le domaine<sup>8</sup>. Les trois volumes de cet inventaire sont précédés de deux introductions lapidaires, l'une d'Arcisse de Caumont, l'autre de l'auteur. Ces textes permettent de préciser le cadre intellectuel dans lequel se situe cet énorme et aride travail d'érudition. En inventoriant, en classant les sources de leur histoire, les érudits normands des années 1820-1830 souhaitent avant tout réparer l'accident majeur que constitue pour eux la Révolution tout en essayant de perpétuer l'idée d'une province autonome. Il s'agissait, pour reprendre les mots de Caumont, de réparer les fautes commises par cette foule « de vandales ou d'ignorants prétentieux qui ne sait que lacérer, détruire ou gaspiller », dans des temps de « perturbation sociale ». La publication des sources permettait de restaurer de manière symbolique l'édifice social tout en se rattachant à une tradition historique bien plus ancienne qu'on pourrait le croire au prime abord. En effet, l'érudition telle que la conçoivent Caumont et Léchaudé d'Anisy ne se place pas directement dans la continuité du monde antérieur du siècle précédent mais se rattache d'une part à l'œuvre des bénédictins et, très paradoxalement par rapport à notre angle d'attaque, à l'initiative de Colbert en la matière<sup>9</sup>. En outre, l'œuvre de publication des sources normandes se place spontanément dans une forme d'indépendance vis-à-vis de la capitale à une époque où celle-ci commence à peine à imaginer qu'elle peut jouer un rôle actif en la matière. Toujours dans la même introduction, Caumont affirme favoriser l'étude de l'histoire locale et Léchaudé d'Anisy lui emboîte le pas en invitant le gouvernement à suivre son exemple en publiant les fonds conservés aux archives royales. L'ambition scientifique de Léchaudé d'Anisy dépasse ainsi le cadre local en ce qu'il souhaite donner l'impulsion à une œuvre de longue haleine dont se chargeraient les départements sans passer par le contrôle du gouvernement. En outre il émet une critique à l'égard du tropisme architectural des archéologues normands de sa génération. Pour lui l'exploration des « monuments architectoniques est porteuse d'erreur dans la mesure où la forme originelle des bâtiments a été potentiellement altérée tandis que les documents diplomatiques fournissent des guides plus sûrs pour aider à suivre la marche des sciences et des arts chez nos ancêtres ». D'un point de vue de la connaissance de la Normandie médiévale, les sceaux sont pour lui les témoins des habitudes, des modes et de l'industrie de l'ensemble des classes sociales, ce faisant ils offrent des témoignages visuels et bien datés plus fiables encore que ceux que livrent la tapisserie de Bayeux. Si la comparaison a son importance lorsque l'on songe au statut qu'a acquis ce chef-d'œuvre textile instrumentalisé par le pouvoir impérial dans le cadre de la propagande anti-britannique, l'idée n'est pas de l'auteur<sup>10</sup>. C'est dans *Anglo-norman Antiquities* d'Andrew Ducarel (1713-1785), paru à Londres

6. L. Douët d'Arcq, *Collection de sceaux*, Paris, 1863-1868.

7. *Recueil de sceaux normands et anglo-normands précédé de l'extrait du cartulaire des chartes, diplômes et autres actes qui existent encore dans les archives du Calvados*, Caen, 1834.

8. Né en 1772 et mort en 1859, Léchaudé d'Anisy a consacré sa vie à la publication des sources normandes et spécialement calvadosiennes. Membre correspondant de la commission des Archives d'Angleterre, il est le traducteur des *Antiquités anglo-normandes* d'Andrew Coltee Ducarel parues à Caen en 1823 et un an plus tard de l'étude de Smart Le Thieullier consacrée à la tapisserie de Bayeux, *Description de la tapisserie conservée à la cathédrale de Bayeux, par Smart Le Thieullier*, Caen, 1824.

9. En liminaire les deux historiens déplorent l'échec du programme de copies des chartes de toutes les maisons religieuses du Royaume ordonné par le ministre de Louis XIV pour être déposée à la Bibliothèque royale. Sur cette question, voir, L. Delisle, « Les manuscrits de Colbert », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1863, p. 296-304.

10. Cf. R. Dufraisse, « La tapisserie de Bayeux, instrument de propagande anti-anglaise à l'époque napoléonienne », *Revue du souvenir napoléonien*, n° 264, 1972, p. 17 ; G. Bernard, « Les pérégrinations de la tapisserie de Bayeux », *Cahiers des Annales de Normandie*, n° 24, 1992, *Recueil d'études offert à Gabriel Désert*, p. 535-547.

en 1754 et 1767 et que traduit Léchaudé d'Anisy au milieu des années 1820, que l'on trouve pour la première fois une telle comparaison<sup>11</sup>. Les figures d'une broderie, dont la datation a toujours posé de grandes difficultés à l'érudition, sont comparées aux images sigillaires et c'est avant tout par ce biais archéologique que les sceaux sont convoqués.

L'œuvre de Ducarel qui se situe dans la lignée du genre littéraire du voyage érudit dans le cadre de cette civilisation du « grand-tour »<sup>12</sup> est symptomatique de l'intérêt précoce des Anglais pour le monde médiéval et cela dans le cadre d'une recherche de leurs origines normandes<sup>13</sup>. Le but de ce voyage qui se déroula en 1732, était « d'explorer les monuments qui contribuent non seulement à éclairer l'histoire et l'antiquité de cette province, mais qui servent aussi à faire connaître la piété, la valeur et la munificence de nos anciens rois et de notre noblesse normande »<sup>14</sup>. Pour ce faire Ducarel appuie sa démarche dès son introduction sur le corpus sigillaire, corpus formant à côté de l'architecture et de la fameuse broderie le troisième type de monuments qu'il exploite. Cinquante ans plus tard, l'érudition normande place son projet dans la lignée de l'œuvre du Britannique tout en proposant un cadre intellectuel à la fois plus ample et plus méthodique. Le corpus sigillaire échappe en quelque sorte à la science de la preuve pour entrer dans le champ d'une discipline historique fondée sur l'analyse des textes et la prise en compte des monuments, qu'ils soient bâtis, appendus à des actes ou trouvés dans le sol. Anisy dont on ne peut saisir la pensée que si on la replace dans un contexte culturel large<sup>15</sup>, pose à la suite d'A. Ducarel le principe clef d'une discipline officiellement portée sur les fonts baptismaux trente ans plus tard<sup>16</sup>. Bien avant le *Rapport sur l'utilité d'une collection d'empreintes de sceaux* que Jules Quicherat livra à la demande de la Direction des Archives impériales en 1851<sup>17</sup>, peu avant le second tome des *Éléments de Paléographie* de Natalis de Wailly (1838), et l'ample introduction de *Collection de sceaux* de Léon de Laborde (1863), les sceaux sont appelés à fournir un corpus susceptible de dater par comparaison des objets ou des phénomènes culturels privés de datation. Pour l'heure cependant, et avant les tentatives de synthèse publiées par Germain Demay<sup>18</sup>, les exemples donnés par Léchaudé d'Anisy à l'appui de cet usage archéologique des sceaux ne sont pas à la hauteur de l'ambition affichée, comme la forme d'une semelle sur le sceau d'un cordonnier ou la présence d'une hache sur celui d'un charpentier. Notons toutefois l'intérêt que porte l'historien aux éléments matériels (couleur de la cire, système d'attache) ou à des signes en apparence non-dipomatiques (traces de doigts, morsures, présence de cheveux) que le principe du moulage et l'approche purement iconographique, dont il procède, rejettent dans l'ombre.

11. *A tour through Normandy, described in a letter to a friend*, London, 1754, rééd. et augmenté en 1767 sous le titre *Anglo-norman Antiquities considered, in a tour through part of Normandy*.

12. À cet égard la bibliographie est profuse. Citons : G. Trease, *The grand tour*, Yale University Press, 1991, ou bien encore G. Bertrand, *Le Grand Tour revisité. Pour une archéologie du tourisme : le voyage des Français en Italie (milieu XVIII<sup>e</sup> siècle-début XIX<sup>e</sup> siècle)*, Rome, 2008 (École française de Rome).

13. Sur l'intérêt précoce des Britanniques pour l'art gothique, la littérature est abondante. Voir entre autres études : J. Frew, « An aspect of the early Gothic Revival : the transformation of medievalist research, 1770-1800 », *Journal of the Warburg and Courtauld Institutes*, t. 43, 1980, p. 174-185 ; P. Anderson, « The other Gothic Revival : contemporary ideals in English revivalism, 1730-1840 », *Canadian journal of History*, t. 22, n° 1, avril 1987, p. 1-18. Pour ce qui concerne l'historiographie le lecteur consultera la bibliographie sélective de la Bibliothèque nationale de France : *Le Moyen Âge après le Moyen Âge : réévaluation et postérité de l'art médiéval, XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle* ([http://www.bnf.fr/documents/biblio\\_moyen-age.pdf](http://www.bnf.fr/documents/biblio_moyen-age.pdf) consulté en janvier 2013).

14. Selon la traduction d'Anisy (cité *supra*, n. 7), p. XVI).

15. Anisy, qui partage l'anglophilie des élites cultivées de la Restauration, collabore à la *Revue anglo-française*. Cette publication dont le premier numéro paraît à Poitiers en 1833, se donnait pour objectif de « recueillir toutes les données historiques et autres, se rattachant au point de contact entre la France, l'Aquitaine, et la Normandie, la Grande-Bretagne et l'Irlande ». Il est membre correspondant de la commission des Archives d'Angleterre, organisme public fondée en 1800 par la Chambre des communes et dont l'objectif est à l'origine le traitement des archives britanniques, mais qui partir des années 1830 vit ses attributions étendues à la recension de ces mêmes archives y compris au-delà de la Manche. Sur cet aspect, voir P. Cadell, « Un pays, deux traditions. Les archives du Royaume-Uni », dans B. Delmas et C. Nougaret (éd.), *Archives et nations dans l'Europe du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 2004, p. 23-32.

16. Voir la courte note de l'historien qui préfigure de manière modeste, il est vrai, l'ambitieuse préface de Léon de Laborde, alors directeur général des Archives impériales, placée en tête du premier tome de la *Collection de Sceaux* de Douët d'Arcq (p. 1-48).

17. Blanc-Riehl, « La sigillographie une science faite pour les historiens de l'art », dans Gil et Chassel (éd.), *Pourquoi les sceaux ?*, p. 135-136.

18. *Le costume de guerre et d'apparat d'après les sceaux du Moyen Âge*, Paris, 1875 ; *Le Blason d'après les sceaux du Moyen Âge*, Nogent-le-Rotrou, 1877, et *Le costume d'après les sceaux*, Paris, 1880.

L'échoué d'Anisy, s'attache à tirer des règles générales à partir de la matérialité des sceaux même si dans le cadre d'une approche intellectuelle encore teintée par la curiosité du siècle précédent, il a tendance à porter un regard plus précis sur l'accidentel au détriment de la série.

Les cinq cent sceaux reproduits par l'estampe à partir des dessins, d'assez piètre qualité d'ailleurs, d'Anisy, viennent en quelque sorte compléter l'œuvre d'édition des chartes que l'auteur pense comme le « cartulaire de la Basse-Normandie ». L'observation de cette sélection mais surtout l'ordre de classement qu'il lui imprime permettent de préciser d'avantage son projet, celui de former une sigillographie anglo-normande. Contrairement aux actes, dont Anisy respecte le fonds d'origine tout en optant pour un classement chronologique, les sceaux sélectionnés sont distribués sur la base de critères chronologiques et selon une typologie iconographique *a priori* assez lâche. Si cette distribution qui opère une manière de muséification des sceaux est symptomatique d'un univers intellectuel inscrivant l'image dans un ordre différent de celui de la production diplomatique, là encore Anisy trouve une part de son inspiration dans la lecture critique des Antiquités anglo-normandes de Ducarel. En introduction à sa traduction, l'auteur déplorant l'absence de périodisation dans l'œuvre du savant anglais propose un découpage de l'histoire normande en six divisions et c'est à partir de la cinquième, la « période normande », que l'on peut saisir les mobiles de l'organisation des planches du *Recueil des sceaux*. Allant du traité de Saint-Clair-sur-Epte à la confiscation de 1204 « ou même » 1450, pour reprendre l'expression de l'auteur faisant allusion à la bataille de Formigny<sup>19</sup>, cette période qui correspond à la plus large diffusion de la pratique sigillaire fait commencer le récit par le sceau biface de Guillaume le Conquérant, suivi de celui de Mathilde l'Impératrice (*fig. 1*) et le sceau biface de son fils Henri II. Il s'achève en quelque sorte planche 21 avec les deux premiers sceaux royaux français et cela dans le cadre de la fondation de l'Université de Caen par Henri VI et sa confirmation par Charles VII. Limité par le matériel dont il dispose, là où Ducarel débutait son discours par les sceaux d'Édouard le Confesseur<sup>20</sup>, Anisy intercale entre ces deux moments de l'histoire les sceaux des prélats normands, des chevaliers et de personnes physiques (*fig. 2*) rangées par siècle selon des groupes iconographiques plus ou moins serrés et des datations très souvent douteuses ce qui ne laisse d'ailleurs de surprendre. Enfin une planche est consacrée aux juridictions normandes, les deux dernières concernent des sceaux anglais des « divers siècles »<sup>21</sup>. C'est bien un tableau de la société normande médiévale qui est brossé, une manière de galerie de portraits, distribuant les sigillants au travers d'une hiérarchisation sociale appuyée sur le système des ordres et dont tout élément exogène est exclu.

Malgré cette publication et peut être à cause d'elle, dans les années 1840-1860 les études sigillographiques normandes sont rares : citons l'ouvrage d'Alexandre Barabé (1800-1880) consacré au tabellionage royal en Normandie, dont l'édition de 1863 est enrichie d'une troisième partie ambitieusement intitulée *Sigillographie normande*<sup>22</sup>. Le fait est d'autant plus intrigant que, durant ces années, grâce au *Bulletin monumental* qu'il a fondé, Arcisse de Caumont encourage la sigillographie des régions circumvoisines de la Normandie, Eugène Hucher y publiant en effet en 1852 sa bien maigre « Sigillographie du Maine »<sup>23</sup>.

19. Ces deux mots sont difficiles à interpréter. Doit-on voir dans le choix de cette date de 1450 la prise en compte de la césure correspondant au règne d'Henri VI dans le cadre d'une Normandie française à partir de 1204 et annexée à la Couronne anglaise durant ce même règne, ou bien l'affirmation du caractère anglo-normand de la province jusqu'à la fin de la guerre de Cent Ans ?

20. Notons en liminaire que le premier sceau qu'il cite dans ce court texte est celui d'Édouard le Confesseur, attaché à une charte de Saint-Denis. Conservé aux Archives nationales sous la cote K 19, n° 6, le sceau censé perdu de cet acte a été très récemment identifié dans la collection des sceaux détachés.

21. L'atlas se termine par cinq planches consacrées à des exemples d'écritures.

22. *Recherches historiques sur le tabellionage royal principalement en Normandie et sur les divers modes de contracter à l'époque du moyen âge d'après de nombreuses pièces manuscrites et sigillographie normande en XXIV planches*, Rouen, 1863.

23. « Sigillographie du Maine précédée d'un aperçu général sur la sphragistique », *Bulletin monumental*, t. 18, 1852, p. 305-328.

Armes L. R. Lich.



XII. SIÈCLE.

Pl. II.

Libr. de T. Chateaubriand.

1. Estampe tirée du Recueil de sceaux anglo normands d'A. Lechaudé d'Anisy :  
planche II, sceaux d'Henri II d'Angleterre et de Mathilde l'Emresse  
(AN, centre de Sigillographie et d'Héraldique)



2. Estampe tirée du Recueil de sceaux anglo normands d'A. Lechaudé d'Anisy :  
planche XIV, sceaux de divers seigneurs normands  
(AN, centre de Sigillographie et d'Héraldique)

*Genèse des inventaires sigillographiques et des collections de moulages*

À Paris depuis le début des années 1830, les Archives nationales commencent à prendre conscience de la nécessité de s'occuper des dizaines de milliers de sceaux qu'elles conservent alors bien mal et, si elles se lancent dans une opération de moulages, c'est en partie pour sauver par la copie des objets qu'elles pensent à terme condamnés. Le choix très original du moulage, qui a été fait à partir de l'initiative du numismate et marchand britannique John Doubleday et de celle du médailleur Alexis Depaulis (1790-1867)<sup>24</sup>, ne prend pas d'emblée le chemin de la publication puisqu'il faudra attendre un quart de siècle l'idée d'un inventaire sigillographique. Ce choix doit être relié de manière tout à fait précise à l'initiative de Louis Peisse (1803-1880), alors conservateur à l'École des Beaux-Arts et fondateur du Musée des modèles<sup>25</sup>. Alexis Depaulis, qui forma sa collection de moulages pour cette institution où il était professeur, entendait à la fois illustrer l'art de la gravure tout en proposant une série d'images propres à documenter une époque pour laquelle on savait si peu encore<sup>26</sup>. Intégrée à une collection de moulages faisant comme il se devait alors la part belle à l'art classique, la série sigillographique par ailleurs fort complète donnée par Depaulis faisait entrer l'art du Moyen Âge en plein cœur de l'institution académique<sup>27</sup>. Objet avant tout pédagogique, cette collection de moulages avait une valeur documentaire en ce qu'elle permettait de fournir des éléments précis sur l'art du costume sujet qui fut pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle une des préoccupations majeures de l'érudition historique et qui trouva tardivement dans les œuvres de Demay, Quicherat et Viollet-le-Duc, des contributions définitives<sup>28</sup>. Rappelons en outre que de manière plus factuelle Depaulis collaborait à la *Galerie métallique des grands hommes français* (GMGHF), série commencée en 1816 et qui se proposait d'illustrer l'histoire de France par une série de portraits en médailles<sup>29</sup>. Il n'est pas interdit de penser que de la même manière que le peintre Pierre Révoil (1776-1842) avait formé à Lyon un « cabinet de gothicités »<sup>30</sup> dans l'objectif de stimuler son inspiration tout en lui fournissant des éléments qu'il pouvait intégrer à son œuvre picturale, Depaulis n'ait pas aussi été motivé par des préoccupations documentaires de ce type. Alors que les initiatives de Doubleday et de Depaulis ont indéniablement inspiré l'administration des Archives qui dès la fin des années 1830 se lancent dans des opérations de moulage à grande échelle, il apparaît assez clairement que les mobiles de cette dernière opération ressortent d'intentions bien différentes.

24. À ce sujet, voir A. Coulon, *Le service sigillographique et les collections d'empreintes de Archives nationales*, Paris, 1916, et Blanc-Riehl, « Les prémices de la sigillographie française (1830-1880) », *Bulletin de liaison des Sociétés savantes*, mars 2007, n° 12, p. 6-8

25. Laneyrie-Dagen, « Louis Peisse et le "Musée des Modèles" à l'École des Beaux-Arts », *Bulletin de la Société d'histoire de l'art français*, 1985, p. 218-241.

26. Cette collection est conservée depuis 1914 dans les collections sigillographiques des Archives nationales.

27. Commencée en 1836, la collection Depaulis fut donnée à l'École des Beaux-Arts en 1841 (cf. *Revue archéologique*, 1846, p. 187, et Génébault, *Revue de sphragistique de Paris*, t. 4, 1855, p. 256 et 283-286) mais poursuivie au-delà de cette date jusque à la fin des années 1840. En 1846, les moulages étaient exposés dans 12 vitrines placées dans la grande salle des modèles et 18 autres étaient préparées (cf. Didron, *Annales Archéologiques*, t. 4, 1846, p. 400). La collection arriva en vrac aux Archives nationales en 1914 où elle y fut classée par Auguste Coulon. Ce dernier sépara les moulages reproduisant les sceaux déjà présents dans les collections dont il avait la charge du reste qui ne représente qu'une petite partie du tout. Nous ne savons pour l'heure rien de l'organisation primitive de cet ensemble si ce n'est qu'un cadre de classement par producteur semble lui avoir été donné. En outre, mis à part quelques mentions portées au dos de quelques très rares plâtres, les provenances ne sont pas documentées. On peut toutefois inférer que Depaulis qui se concentra sur les dépôts parisiens visita quelques archives départementales.

28. Demay, *Costume* ; J. Quicherat, *Histoire du costume en France*, Paris, 1875 ; E. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné du mobilier français de l'époque carolingienne à la renaissance*, Paris, 1858-1870.

29. Fondée par Louis Bérard (1783-1859) en 1816, cette société édita sous la forme de médailles dont la façon fut donnée aux grands médailleurs du temps, une galerie de portraits selon une ambition rétrospective tout à fait en avance sur son temps. La bibliographie sur ce point est peu abondante : voir, J. Berger de Xivrey, « Galerie métallique des grands hommes français », dans *Essais d'appréciations historiques, ou examen de quelques points de philologie, de géographie, d'archéologie et d'histoire*, t. 1, Paris, 1837, p. 342-352.

30. Cf. L. Courajod, *La Collection Révoil du Musée du Louvre*, Caen, 1886. Acquisée en 1828 par le musée du Louvre, cette collection d'objets d'arts du Moyen-âge et de la Renaissance, comporte une très importante collection de matrices de sceaux, formant depuis son dépôt de 1861, le noyau primitif de la collection des Archives nationales (cf. Blanc-Riehl, *Catalogue des matrices de sceaux des Archives nationales*, à paraître).

Lorsque l'idée du moulage est reprise par l'institution, l'opération n'a au départ rien de systématique. Dans un premier temps tout au moins, l'attention se porte sur deux productions particulières : les sceaux royaux et ceux des villes, selon des mobiles que l'on doit replacer dans le cadre d'un régime essayant de synthétiser des aspirations politiques contradictoires. Sous Louis-Philippe en effet deux institutions muséales furent chargées de formuler un discours historique d'État. Cette tâche fut assignée de manière extrêmement ambitieuse au Musée historique de Versailles inauguré en 1837 et au musée des Archives<sup>31</sup>. Appelé au moment de son inauguration en 1852 Musée de paléographie, de diplomatique et de sigillographie, cette institution à bien été imaginée au milieu des années 1845 et installée deux ans plus tard à l'hôtel de Soubise. L'impulsion de ce musée sigillographique, alors réduit à quelques centaines d'épreuves, fut donnée par le garde général des Archives Jean-Antoine Letronne (1787-1848) qui un an plus tôt avait présenté à Louis-Philippe une série de moulages de sceaux royaux français. Cette sélection, complétée un peu plus tard par une abondante série de sceaux de villes, permettait de donner une vision unitaire de la Nation dans le temps – au travers de la succession ininterrompue de ses souverains depuis les rois francs jusqu'au roi bourgeois –, et dans l'espace – à travers un territoire national annexant *a posteriori*, par l'intermédiaire des sceaux de villes, des entités politiques parfois très tardivement incorporées à la Nation. En outre cette série permettait de rappeler opportunément que les villes furent le lieu mythique de la naissance de la Liberté au travers du mouvement communal que les sceaux mettraient en image. Ce tropisme est confirmé la même année avec la publication des *Éléments de paléographie* de Natalis de Wailly (1805-1885), dont le tome second doit être considéré comme la pierre de fondation de la sigillographie moderne.

Sous la Monarchie de Juillet, l'État fait une entrée en force dans le champ patrimonial et spécialement archivistique, en la matière l'année 1841 marque l'établissement de la loi organisant les Archives départementales, loi fixant entre autres dispositions leur cadre de classement<sup>32</sup>. Ce progrès du centralisme étatique ira en se renforçant sous le Second Empire, le régime se plaçant à cet égard de manière plus autoritaire dans la lignée de la Monarchie de Juillet. Du côté des Archives royales, nationales puis impériales, alors que le travail de moulage des sceaux se poursuit inlassablement, l'arrivée au début des années 1850 de Louis Douët d'Arcq (1808-1883) puis la nomination en 1857 au poste de directeur général de Léon de Laborde (1807-1869) correspond à un tournant. Les années 1860 sont en effet marquées par la programmation des inventaires sigillographiques, la définition du plan de leur classement et le lancement en province des campagnes sigillographiques dont est chargé Germain Demay<sup>33</sup>. Celui-ci visite tour à tour l'Île-de-France, la Flandre, l'Artois, la Picardie puis, en 1866-1867, les cinq départements formant l'ancienne province de Normandie<sup>34</sup>.

### *Les sceaux de la Normandie*

Trente ans après la publication de Léchaudé d'Anisy, lorsque Germain Demay arrive à Rouen<sup>35</sup>, diligenté par le directeur général des Archives impériales, reçu à l'hôtel de la préfecture avec tous les égards dus à un représentant de la direction des Beaux-Arts du ministère de la maison de l'Empereur, le paysage de l'érudition normande est tout autre<sup>36</sup>. Les dépôts d'archives sont dirigés par des chartistes formés à Paris et les sociétés savantes connaissent, si je puis dire, le creux de la vague. En juillet 1866, à Rouen, c'est le directeur des archives départementales, Charles

31. Voir A. James-Sarazin, « "Aux grands hommes, la Patrie reconnaissante" : 1867, le marquis de Laborde et le musée des Archives », dans *Archives et Nations dans l'Europe du XIX<sup>e</sup> siècle* (Actes de colloque, École des Chartes, Paris, avril 2001), Paris, 2004, p. 215-233 et, dans le même recueil, D. Poulot, « Les musées d'histoire et la conscience nationale : le cas de la France au XIX<sup>e</sup> siècle », p. 189-213.

32. Voir O. Guyotjeannin, « Les premières années des archives départementales françaises (1796-1815) », dans *Het archiefwesen in Europa omstreeks 1800. Les archives en Europe vers 1800*, (Journée d'études, AGR, Bruxelles, oct. 1996), Bruxelles, 1998 (*Miscellanea archivistica, Studia*, 103), p. 7-36.

33. S. Luce, « Germain Demay », *BÉC*, t. 47, 1886, p. 473-488, et J.-J. Guiffrey, « Germain Demay : notice sur sa vie et ses travaux » dans le *Bulletin archéologique du CTHS*, 1887, p. 23-34.

34. Alors que la mission en Île-de-France se solda par un demi-échec, les sceaux moulés ne furent pas publiés mais intégrés à la collection Supplément. Demay publia l'*Inventaire des sceaux de Flandre* en 1873 et *Inventaire des sceaux de l'Artois et de la Picardie* en 1877.

35. Les papiers de la campagne sigillographique en Normandie sont conservés aux Archives nationales dans la sous-série AB XVIII.

36. Les papiers correspondant à la mission de Demay sont conservés dans la sous-série AB XVIII et dans la documentation du Service des sceaux

Robillard de Beurepaire (1828-1908), qui accueille l'ancien sculpteur, lui ouvre son dépôt et lui prête selon ses propres termes « le concours le plus amical ». À la bibliothèque de la ville et au musée des Antiquités, il est secondé par le conservateur en chef M. Potin et par ses adjoints M. Billard et Le Breton spécialement chargé de la collection Leber. D'un point de vue pratique, les opérations ne sont pas tout à fait systématiques puisque c'est d'abord vers les fonds susceptibles de renfermer des sceaux que se dirige Demay. Premier effet concret de la méthode mise au point à Paris, il ne retient pas les sceaux figurant dans la liste de ceux présents dans la collection des Archives impériales et dont, soit dit en passant, il ne connaît pas précisément l'état matériel.

Les cires sélectionnées sont ensuite enregistrées dans un cahier où elles reçoivent un numéro d'ordre tandis que l'archiviste-mouleur repère les sceaux par un signet placé dans les cartons. Selon les termes de son ordre de mission, Demay rend compte de l'accueil qu'il reçoit et de l'avance de ses travaux au directeur général des Archives. Dans ces rapports nous apprenons qu'à Rouen, il entre en contact avec le bibliophile et collectionneur Charles Lormier (1825-1900) qui lui communique la centaine de matrices en sa possession mais que, doutant de l'intérêt réel d'objets qu'il pense en grande partie faux, il n'en retient qu'une infime partie. Sur les 1500 sceaux repérés dans la Seine-Inférieure entre le premier juillet 1866 et la fin du mois d'août de la même année, un tiers est retenu par Demay qui profite du mois d'octobre pour analyser les chartes auxquelles ils sont appendus tout en procédant au moulage des originaux. Il se rend ensuite à Évreux, il y repère un peu moins de deux cents sceaux et entre en contact avec Pierre-Jacques Jouen (1795-1885) qui lui communique quelques matrices<sup>37</sup>. La même opération est menée au printemps 1867 dans le Calvados dont les dépôts livrent cinq cent objets. À Caen, Charles de Farcy (1840-1818) lui donne accès à son importante collection de sceaux détachés<sup>38</sup>. Celle-ci forme, avec la collection rassemblée par Raymond Bordeaux (1828-1908)<sup>39</sup> à Évreux, la part communiquée par des particuliers la plus importante du catalogue. Il visite la Manche à l'été suivant qui lui fournit plus de huit cents numéros, puis l'Orne lui donne près de deux cent cinquante moulages. Malheureusement nous ne conservons pas ses papiers pour l'Eure. Demay profite de ses rapports au directeur général pour alerter l'administration. À Saint-Lô, dont il déplore l'absolu dénuement du dépôt départemental, il évoque la campagne sigillographique bretonne qui ne verra d'ailleurs jamais le jour, tout en louant le travail et l'intelligence de son directeur François-Nicolas Dubosc (1815-1886). Au terme de deux campagnes sigillographiques, Demay a rassemblé plus de trois milliers de moulages. Son travail est considérable et nécessite un sens de l'organisation tout à fait surprenant lorsqu'on songe à sa rapidité. En quelques mois il a dépouillé des milliers de cartons, identifié des milliers de sceaux, analysé les actes lorsque ces derniers n'étaient pas encore inventoriés. Pour mener à bien les opérations, l'archiviste dresse des fiches portant l'ensemble des informations matérielles et intellectuelles relatives aux cires : à savoir leurs caractères externes (forme, couleur, dimension, mode d'attache) et une la description de leur iconographie ainsi que l'analyse succincte de l'acte. Il y reporte aussi le numéro d'enregistrement. Ce n'est que dans un second temps que ces fiches seront réorganisées en fonction de l'ordre du catalogue. Ce travail préalable à la publication est mené au début des années 1870 à Paris. Il faudra cependant encore attendre de longues années avant que ne soit publié l'*Inventaire des sceaux de la Normandie* (fig. 4). Paru en 1881 et dédié à Léopold Delisle, alors

37. Sur ce personnage, donateur de sa collection au musée d'Évreux, voir sa nécrologie dans le *Courrier de l'Eure*, 14 août 1885 (BM Évreux, A2/23 PER 249).

38. La collection des sceaux détachés conservée au service des Sceaux (AN, Sc/X) renferme 20 sceaux ayant appartenu à la collection de l'érudit et dont pour l'heure nous ignorons le mode d'acquisition. Il s'agit d'un sceau de Blanche de Castille (Sc/X/10, Sc/N/2) ; de Wolfgange de Dalberg (Sc/X/15, Sc/N/2242) ; de la ville de Trèves (Sc/X/19-Sc/N/1653) ; de l'Université de Caen (sc/X/22-sc /N/2572) ; de 3 sceaux de Notre-Dame d'Erfurt (Sc/X/26a, b et c-Sc/N/2699) ; de la faculté de Droit de Paris (Sc/X/30-Sc/N/2576) ; de Saint-Vit d'Oldisleben (Sc/X/33-Sc/N/2699) ; de Saint-Victor de Cerisy (Sc/X/42-Sc/N/2668) ; de Nicolas, clerc (Sc/X/80- Sc/N/2626) ; de Notre-Dame de Vernon (Sc/X/87-Sc/N/2378) ; de Saint-Père de Chartres (Sc/X90-Sc/N/2671) ; de Saint-Paul de Liège (Sc/X/105-Sc/N/2368) ; de Saint-Jean de Liège (Sc/X131-Sc/N/2367) ; de Robert de Malmaison (Sc/X/336-Sc/N/378) ; de la ville de Gravelines (Sc/X/377-Sc/N/1641) ; et de Sainte-Croix de Liège (Sc/X/433-Sc/N/2369).

39. Sur ce personnage voir C. Robert, « Raymond Bordeaux et Arcisse de Caumont : une collaboration érudite du temps », dans Juhel (éd.), *Arcisse de Caumont* (cité *supra*, n. 3).

administrateur général de la Bibliothèque nationale, l'ouvrage qui compte la description de près de trois mille deux cents sceaux est assorti de seize planches photoglyptiques<sup>40</sup>.

***La politique du moulage : quand la muséologie l'emporte sur l'archivistique***

La chose n'a pas été suffisamment relevée, les collections de moulages de sceaux s'inscrivent de manière tout à fait précoce dans un usage de la copie dont le Musée des Sculptures Comparées du palais du Trocadéro formera l'apogée<sup>41</sup>. Nous sommes très mal renseignés sur les raisons ayant motivé le choix de ce médium d'autant que dès l'origine c'est par la technique très particulière du moulage en soufre que les sceaux furent reproduits. Sans doute adopté après que la Bibliothèque nationale ait choisi ce procédé pour copier ses collections de monnaies<sup>42</sup>, le moulage en soufre qui offrait des qualités de finesse et de rendu bien supérieures au plâtre, était en outre lié de manière ancienne au corpus sigillaire depuis que dans l'Italie et l'Allemagne du XVIII<sup>e</sup> siècle il avait été choisi pour reproduire les intailles antiques<sup>43</sup>. Que ce soit pour les sceaux ou plus largement pour le matériel numismatique, et au-delà du paradoxal mobile de conservation documentaire d'un corpus de cire dont on pensait qu'il ne survivrait pas à la communication des documents, le principe du moulage offrait deux avantages. Contrairement au moulage de la statuaire antique dont la blancheur du plâtre permettait le rendu du caractère idéal de l'œuvre, le moulage des sceaux mais surtout leur patine, permettait de révéler la représentation ou tout au moins de faciliter sa lecture. Plus important pour ce qui nous concerne ici, l'opération de moulage en détachant de manière matérielle l'image du complexe documentaire dont elle forme une partie, rendait possible leur distribution selon un classement qui restait à déterminer et qui aurait pu prendre plusieurs formes distinctes. Les collections de moulages de pierres antiques étaient conservées dans des sortes de petits médailliers prenant l'étonnante forme de livres. Ces dactyliotheques – terme directement emprunté au monde classique – étaient dans la plupart des cas organisées selon des critères iconographiques. À l'origine, ces rassemblements de moulages étaient le fait de graveurs de pierres dures comme l'allemand Philipp Daniel Lippert (1702-1786) qui diffusa dans les années 1750 sa considérable *Dactyliothecae universalis*<sup>44</sup>. Devenues bien vite des incontournables souvenirs du Grand Tour, ces collections de moulages possédaient l'immense avantage de permettre de rassembler des objets dispersés dans l'Europe entière tout en proposant des tirages pris sur des originaux c'est à dire en évitant le recours à la gravure. Ce choix documentaire qui n'est fait ici que parce que le corpus à reproduire s'y prête de manière ontologique, préfigure les débats parfois passionnés qui animeront dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle le milieu savant à une époque où différents procédés de reproduction viennent concurrencer la gravure<sup>45</sup>.

En abstrayant les sceaux de leur contexte diplomatique par le truchement du moulage, le corpus sigillaire échappe en quelque sorte à son environnement archivistique pour entrer dans une logique muséale, c'est d'ailleurs sous l'appellation de « musée sigillographique » qu'est défini dès la fin des années 1840 l'énorme ensemble conservé aux Archives nationales. C'est en outre par

40. La possibilité de couvrir par la photographie la totalité de la collection était alors impossible d'un point de vue éditorial. Notons cependant qu'au travers des moulages reproduits dans les planches, Demay établit une sélection dans la laquelle la composante normande est majoritaire, tant du point de vue de l'identité des sigillants que sous celle de cette production typiquement normande qu'on suppose avoir été fabriquée à partir de matrices de plomb

41. Sur la problématique du moulage d'après l'antique, voir C. Pinatel, « Valeurs et perceptions de plâtres artistiques : origines oubliées de moulages dans la collection de Versailles », dans G. Barthe (éd.), *Le plâtre : l'art et la matière*, Paris, 2001, p. 163-171 ; sur le musée du Trocadéro, Q. Ladonne, « Les *Sculptures comparées* du palais du Trocadéro (1879) », dans le catalogue de l'exposition *La jeunesse des musées* (Paris, musée d'Orsay, 7 fév.-8 mai 1994), Paris, 1994, p. 100-104.

42. Cf. D. Hollard, « L'illustration numismatique au XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue de numismatique*, 6<sup>e</sup> série, t. 33, 1991, p. 7-42.

43. M. Avisseau, « Empreintes et moulages : la reproduction des pierres gravées au XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIX<sup>e</sup> siècle », Dans le catalogue de l'exposition *La fable des dieux. Gravures, dessins et moulages de pierres fines antiques au XVIII<sup>e</sup> siècle* (Senlis, musée de Vermandois, 27 sept.-28 déc. 1997), Senlis, 1997, p. 65-73. Pour une approche plus synthétique de la question, voir F. Haskell et N. Penny, *L'amour de l'antique. La statuaire gréco-romaine et le goût européen*, Paris, 1988.

44. *Dactyliothecae universalis signorum exemplis nitidis reddita chilia sive scrinium milliarum primum delectis antiquo opere sculptis plerisque eis que fere hodie praedicatione et notitia multorum*, Leipzig, Breitkopf, 1755.

45. Hollard (cité *supra*, n. 42).

cette opération que le caractère national de la collection prend forme. Par le biais du moulage, les sceaux peuvent être distribués dans les grilles d'un plan de classement prenant en compte la pratique sigillaire dans toute l'amplitude de son usage social mais surtout en plaquant sur une réalité médiévale le cadre administratif de la France de 1860. C'est par cette opération que le caractère normand de la collection rassemblée dans les départements formant l'ancienne province de Normandie disparaît au profit de la formation d'une collection française conservée à Paris. Les inventaires-catalogues de Demay, construits sur le modèle mis au point par Louis Douët d'Arcq, sont des outils documentaires hybrides. Les éléments qui les composent sont convoqués pour démontrer le caractère unitaire d'une production de laquelle il est presque impossible de déterminer des spécificités. « Sceaux de Normandie » n'est pas « Sceaux normands ». Le plan débute par la série ininterrompue des sceaux des souverains mérovingiens à Napoléon III. Alors que les sceaux des grands feudataires et ceux des prélats permettent de déterminer des sous-ensembles géographiques faisant bonne part aux provinces et aux circonscriptions ecclésiastiques, la foule considérable des sigillants placés dans la catégorie « seigneurs et dames » et « personnels » est classée par ordre alphabétique des noms de fief ou de baptême. La collection des Archives qui témoignent du caractère royal des fonds conservés à Paris est d'emblée pensée comme le modèle pour une collection des sceaux de France et les campagnes sigillographiques menées par Demay ne devaient produire que des compléments. Dans l'esprit de ses promoteurs, sceaux de Flandre, d'Artois ou de Normandie, et puis l'ensemble des collections qu'il était prévu de rassembler et que les guerres et le manque de volonté administrative empêchèrent de mener à bien, ne sont que des parties d'un tout.

### France / Europe

Ce phénomène n'est pas isolé en Europe où l'édition des sceaux prend dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle une voie identique à celle empruntée par la France. En 1831, Charles-Albert I<sup>er</sup>, nouvellement monté sur le trône de Sardaigne, lança Luigi Cibrario (1802-1870) et Domenico Promis (1804-1874) sur les routes de Savoie, de France et de Suisse, afin de rassembler les documents se rapportant à l'histoire de son royaume. Il en ressortit les *Sigilli di principi di Savoia raccolti e illustrati per ordine di re Carlo Alberto*. Paru à Turin en 1833, cet ouvrage abondamment illustré participe à la définition d'un discours politique comparable, toutes proportions gardées, avec l'entreprise des Archives royales de la Monarchie de Juillet à la différence près que cette œuvre de compilation s'adosse sur un ensemble territorial aux frontières mouvantes dont il s'agit de montrer l'ancienneté et l'unité. On pourrait allonger la liste en citant pour l'Autriche les nombreuses publications de Karl von Sava<sup>46</sup> ; on pourrait évoquer la campagne sigillographique lancée en 1864 par Alexandre Pinchard (1823-1884) aux Archives générales du Royaume à Bruxelles<sup>47</sup> ; ou bien à *The great seals of England from the earliest period to the present* d'Alfred-Benjamin Wyon (1837-1884), paru à Londres en 1887, tandis que dans ces actes même, Alfons Puigarnau décrit l'œuvre de F. de Sagarra en Catalogne. L'arrière plan « national » de ces différentes entreprises est une donnée essentielle à leur compréhension. À cet égard *Die Siegel der Deutschen Kaiser und Könige* d'Otto Posse (1847-1821), paru en quatre volumes à Dresde entre 1909 et 1914, doit être considéré au-delà de son impeccable érudition, comme une monumentale œuvre de propagande, cette immense galerie de portraits rassemblant dans une parfaite unité l'ensemble des souverains ayant régné de 751 à 1913 sur un Empire unifié<sup>48</sup>. Pour finir ce tour d'horizon évoquons le cas polonais et l'œuvre de Boleslaw Podczaszynski (1822-

46. De 1864 à 1871, Karl von Sava publia 8 études sigillographiques consacrées aux princes territoriaux autrichiens sous le titre *Die Siegel der Österreichischen Regenten* dans *le Jahrbuch der kaiserlich königlichen Central-Commission zur Erforschung und Erhaltung der Baudenkmal*, ainsi que différentes études sigillographiques ayant également pour thème la production sigillaire autrichienne.

47. Cf. M. Libert, « La numérisation de la collection de moulages de sceaux des Archives Générales du Royaume de Belgique », dans Gil et Chassel (éd.) *Pourquoi les sceaux ?*, p. 117-126.

48. L'œuvre de ce savant, né en Thuringe et ayant consacré une bonne part de son œuvre sigillographique à la Saxe, s'inscrit dans la lignée de ce que l'on doit considérer comme la plus ancienne étude sigillographique, le *De vertibus germanorum aliarumque nationum sigillis* de Johann Micheal Heineccius, paru à Leipzig en 1709 et dédié à Frédéric I<sup>er</sup> de Prusse. C'est dans cette œuvre fondamentale pour la discipline que l'on rencontre pour la première fois exposée l'exploitation historique et documentaire des sceaux. Ceux-ci sont en effet pris comme illustration de la succession des dynastes élevés à la tête de l'Empire, mais aussi dans le large cadre de la pratique puisque les grands groupes de sigillants y sont abordés.

1876)<sup>49</sup>. L'auteur de *Przegląd historyczny starożytności krajowych*<sup>50</sup>, que l'on peut traduire par *Aperçu historique sur les antiquités nationales*, rassembla une collection de moulages sur le modèle parisien, moulages qu'il entendait réorganiser sur un plan de classement prenant en compte la Pologne lors de sa plus grande expansion territoriale alors qu'au moment de sa constitution la nation polonaise n'existe plus en tant que telle. Ancien élève de Labrouste, B. Podczaszynski est entré en contact avec l'administration des Archives à Paris sans doute dans les années 1850-1860<sup>51</sup>. Il donna alors un certain nombre de moulages provenant des archives de Breslau et Radzivil<sup>52</sup> dont l'observation précise permettrait de déterminer le mobile et de sa sélection et de son envoi à Paris<sup>53</sup>.

À l'échelle européenne cette abondance documentaire dissimule tout de même des différences assez profondes. Les travaux sigillographiques français, belges ou britanniques<sup>54</sup> prennent en compte le corpus de manière extensive en tentant de décrire de manière systématique des fonds étatiques qui par le jeu croisé des échanges diplomatiques recèlent en germe une dimension universelle, dimension que l'accroissement par le biais des échanges entre institutions européennes a permis d'ouvrir de manière parfois spectaculaire<sup>55</sup>. Par définition l'œuvre sigillographique de Douët d'Arcq embrasse l'Europe entière en prenant en compte le cadre politique de nations non-encore unifiées. À cet égard le plan de classement mis au point alors pour les sceaux étrangers n'applique pas la même logique unitaire que celle qui est plaquée sur la production française. La manière dont est traitée la production sigillaire italienne alors que l'Empire est si étroitement mêlé aux affaires de la Péninsule a sans doute dû donner lieu à un certain nombre de débats dont malheureusement les papiers ne rendent pas compte<sup>56</sup>.

### *Conclusion en forme d'ouverture*

Les trois tomes de *Collection de sceaux* de Douët d'Arcq proposent et tentent d'imposer un modèle qui s'oppose aux entreprises locales dont l'œuvre de Léchaudé d'Anisy témoigne précocement. Deux conceptions documentaires s'opposent mais ni l'une ni l'autre ne remporte vraiment la bataille de la publication des sources sigillaires. Tandis que les Archives impériales puis nationales poursuivent bon an mal an après les années 1900 leurs campagnes sigillographiques à la Bibliothèque nationale puis en Bourgogne et en Champagne<sup>57</sup>, localement l'érudition ne chôme pas même si le travail de Demay a pu parfois couper l'herbe sous le pied des érudits locaux comme Charles de Robillard de Beurepaire (1828-1908) qui ne publiera jamais son

49. Cf. M. Haisig, « Bolesław Podczaszynski, sfragistyk i archeolog », *Biblioteka Archeologiczna*, t. 3, Varsovie, 1952. Nous remercions notre collègue Kinga Kantorska de nous avoir donné les éléments dont elle dispose sur ce personnage.

50. Paru à Varsovie en 1857.

51. Les papiers du service des sceaux demeurent étonnamment muets à cet égard.

52. Les moulages furent intégrés à la collection Supplément des Archives nationales (AN, sc/St/1878 à 2024).

53. D'un point de vue historiographique, l'édition des sceaux polonais forme un dossier exemplaire. Les mêmes objets sont publiés en fonction des aléas de l'histoire et des revendications territoriales par différentes écoles historiques. C'est sans doute ce qui explique au moins en partie l'abondance des études dans ce domaine (voir M. Bielinska, « Les sciences auxiliaires de l'histoire en Pologne », *BÉC*, 1975, t. 133, p. 351-365. Sur la politique patrimoniale polonaise, D. Nalecz, « La protection du patrimoine écrit, miroir de l'histoire polonaise au XIX<sup>e</sup> siècle », dans B. Delmas et C. Nougaret (dir.), *Archives et nations dans l'Europe du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 2004, p. 45-52.

54. Comme l'illustre le monumental *Catalogue of Seals in the department of manuscripts in the British Museum*, de W. de G. Birch, paru à Londres entre 1887 et 1898.

55. Les collections sigillographiques des Archives nationales ont été augmentées jusque dans les années 1950 de plusieurs collections étrangères qui, malgré l'abandon documentaire dans lequel elles sont demeurées jusqu'il y a peu, témoignent d'une véritable politique d'acquisition. Citons la collection Belgique, Utrecht, Pologne ou bien encore les nombreux sceaux étrangers figurant dans la collection Supplément.

56. Alors que l'Allemagne est divisée en autant d'États qui la composent, l'Angleterre est détachée de l'Écosse et la Navarre forme un état indépendant de la France et de l'Espagne. De son côté le découpage politique de l'Italie tente une sorte de synthèse entre la longue histoire et les développements les plus récents de l'actualité européenne. Le tome 1 de l'inventaire est publié quatre ans après Solferino.

57. Coulon, *Inventaire des sceaux de la Bourgogne*, Paris, 1912. L'inventaire de la collection Champagne n'a pas fait l'objet d'une publication du vivant de son auteur. Sa reprise est en cours sous l'égide d'Arnaud Baudin. Il est toutefois possible de consulter le recueil dactylographié conservé au Service des sceaux des Archives nationales.

*Inventaire des chartes remarquables par leurs sceaux des Archives de Seine-Inférieure*<sup>58</sup>. Plus intéressante pour nous, l'entreprise de Paul de Farcy qui en 1875 publie ce qu'il conçoit alors comme le premier tome d'une sigillographie de Normandie<sup>59</sup>. Ce projet malheureusement avorté se place dans une perspective différente de celle de Demay puisqu'il s'agit pour l'archiviste de rassembler la production sigillaire normande en suivant un plan par producteurs, son cadre de classement ne s'adapte pas à la source décrite, mais l'ordonne *a priori* en fonction d'une structuration partant de la réalité de l'organisation « institutionnelle » locale. C'est cette voie que suivra François Eygun<sup>60</sup> dont l'œuvre doit être considérée comme un aboutissement en ce qu'elle considère le sceau comme un fait juridique, culturel, social et artistique inscrit dans un territoire<sup>61</sup>. C'est au travers des sceaux que l'historien illustre de manière exemplaire la thèse de l'abandon d'un style original au profit de formes venues du Nord empreintes de banalité pour reprendre son expression<sup>62</sup>. À tout considérer, l'œuvre précoce de Léchaudé d'Anisy et les quelques tentatives normandes d'édition des sceaux et cela quelle que soit leur forme documentaire, ont pâti du systématisme – apparent – de l'entreprise sigillographique menée par l'administration centrale. L'opposition Paris-province qui transparait au niveau de l'édition des sources, au moins dans la méthode avant les années 1840, est définitivement dépassée vingt ans plus tard, tout comme d'ailleurs la promotion du cadre anglo-normand qu'il faut très précisément replacer dans le contexte politique de la Restauration. Lorsqu'en 1911 l'abbé J. Toufflet célèbre le millénaire normand<sup>63</sup>, les sceaux y figurent en bonne place, au côté d'études monographiques de monuments, mais dans une forme régionaliste qui a perdu la charge que pouvait avoir vers 1834 la tentative de définir une sigillographie anglo-normande<sup>64</sup>.

Malgré les milliers de moulages et l'érudition des catalogues qu'elles ont produits, les campagnes sigillographiques ont eu des effets pervers. Elles ont contribué à décontextualiser les sceaux étudiés, non seulement par rapport à l'acte mais aussi et surtout par rapport à leur lieu de conservation. Le caractère national de ces collections s'est parfois effacé derrière leur caractère parisien. La constitution dans la capitale de collections de moulages, dont aucun double n'était systématiquement déposé localement, a en quelque sorte opéré un transfert symbolique de la périphérie vers le centre d'un corpus par ailleurs relativement mal servi par des outils documentaires laconiques et peu illustrés.

Loin de nous l'idée de dénier à la centralisation des collections son intérêt, d'autant qu'en l'espèce ce fait n'a pas empêché de très nombreuses initiatives locales ; remarquons simplement que pour faire œuvre utile, l'étude des sceaux doit s'adosser à la connaissance de leur contexte de production. De nos jours celui qui veut s'attaquer au massif documentaire que représente un corpus sigillaire encore très largement inédit, se place, malgré les outils technologiques dont il dispose, exactement devant les mêmes problématiques que ses prédécesseurs armés de registres, de fiches et de plâtres. Même si elle permet de refléter la réalité de la manière la plus exacte possible, la numérisation des originaux ne déplace pas fondamentalement le problème de l'édition des sources. L'historien et l'informaticien risquent de tomber dans une illusion documentaire d'autant plus dangeureuse que le moyen technique devient une fin en soi et que son apparente perfection transforme la reproduction en mirage. Là où la matérialité imparfaite du moulage patiné impose par réflexe la consultation de l'original, l'illusoire perfection de la reproduction numérique risque d'anesthésier le jugement critique. Les sceaux, parce qu'ils appartiennent à un tout diplomatique composite, lui-même inscrit dans un fonds, lui-même inscrit dans une histoire dont le traitement documentaire tardif n'est qu'un épisode, sont à prendre en compte dans cette complexité même s'il est intellectuellement légitime d'appréhender l'image qui n'en représente qu'une partie de manière autonome, sous l'angle du style, de la composition, ou bien encore des

58. Rouen, AD Seine-Maritime, 3 T 53.

59. *Sigillographie de la Normandie (évêché de Bayeux)*, Caen, 1875-1876.

60. Eygun, *Sigillographie du Poitou jusqu'en 1515. Études d'histoire provinciale sur les institutions, les arts et la civilisation d'après les sceaux*, Poitiers, 1938.

61. Cette approche a été suivie de manière tout aussi magistrale par Martin de Framont dans *Sceaux rouergats du Moyen Âge*, Rodez, 1982.

62. F. Eygun, *Art des pays d'Ouest*, Paris, 1965, p. 195-201.

63. *Le millénaire de la Normandie. Souvenirs. Études*, Rouen, 1913.

64. L'évolution de ce concept transparait dans la belle exposition *Traverser la Manche. The french connection, 1000 ans de relations anglo-normandes*.

systèmes de représentations que sont l'héraldique ou l'emblématique. Les collections de moulages en opérant une muséification des objets qui la composent, en imprimant un cadre de classement systématique répondant aux préoccupations idéologiques d'une époque, font aussi de la collection un objet documentaire autonome dont l'étude permet d'envisager une véritable archéologie du savoir. De la même manière que la collection des modèles de l'École des Beaux-Arts ou celle plus tardive du palais du Trocadéro ne permettent plus de répondre aux objectifs pédagogiques et idéologiques ayant présidé à leur formation, la collection de moulages de sceaux témoigne de manière ample d'un moment de l'histoire des sciences. Notons cependant que par un surprenant phénomène de bascule, ces entreprises d'un autre siècle reprennent ces dernières années une étonnante vigueur. Un projet de numérisation des portails romans en 3D a vu très récemment le jour<sup>65</sup> alors que, pour le sujet qui nous préoccupe, le programme SIGILLA s'est récemment donné pour objet la recension générale des sceaux dans une base numérique<sup>66</sup>. Ces technologies documentaires passant par un système de reproduction des originaux et le médium des bases de données ne sont-ils pas les pendants contemporains des collections de moulages et des inventaires de nos lointains prédécesseurs ? Une interrogation demeure cependant. Alors que le XIX<sup>e</sup> siècle lança ses opérations d'édition dans le cadre de l'idéologie positiviste dominante en s'épaulant sur des moyens techniques de reproduction dont le choix suscita d'ailleurs des débats souvent passionnés, de nos jours, la prise de distance critique à l'égard du cadre intellectuel dans lequel ces opérations furent, a laissé en quelque sorte le terrain à une pensée parfois purement technique.

Les campagnes sigillographiques de la manière dont elles furent menées jadis ne sont plus envisageables et le fait que les grandes manifestations sigillographiques de ces dernières années se soient déroulées à Lille, le fait que l'inventaire inachevé des sceaux de Champagne commencée par Auguste Coulon soit bientôt parachevé par Arnaud Baudin dans une des capitales de la Champagne, le fait que bien des dépôts d'archives mènent des politiques de restauration et de numérisation de leur fonds scellé<sup>67</sup>, le fait que les Archives nationales vont très prochainement mettre à la disposition de tous leurs inventaires dématérialisés et bientôt des dizaines de milliers de clichés numériques des sceaux qu'elles conservent, marquent le dépassement de cette opposition Paris-Province et le renouveau du principe de l'édition d'un corpus encore très largement méconnu.

---

65. <http://www.hesam.eu/blog/2013/04/23/projet-de-recherche-portails-romans-de-france-en-3d/>

66. Porteur de projet : Laurent Hablot.

67. La liste des ressources sigillographiques en ligne est disponible sur le site Ménestrel à l'adresse : <http://www.menestrel.fr/spip.php?rubrique593&lang=fr#335>